REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

N° 2026/004/014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril, à 20h30,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Pierre-Yves **ARPIN**, Romain **BOUVET**, Christine **CLEMENT**, Nadège **EMPEREUR**, Michèle **FERRARIS**, François **GAZAVE**, Jean-Marie **JACQUEMIN**, Fanny **JORCIN**, Mathieu **LECLERCQ**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Coline **MARGUERETTAZ**, Bruno **MERENDET**, Willy **PAILLEX**, Claire **VANMARCKE**.

Absents excusés : Joëlle **CAMPERS**, François **GAZAVE**

Secrétaire de séance : Jean-Marie **JACQUEMIN**
Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 16
Date de la convocation : le 15 avril 2026
Date de publication : 27 avril 2026 au 27 juin 2026

****

FIXATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU CONSEILLER DELEGUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal,

Considérant la nécessité de créer un poste de conseiller délégué aux travaux pour coordonner le fonctionnement et le développement des services techniques et des travaux d'aménagement engagés par la commune,

Considérant l'arrêté 2026/031 qui donne délégation de fonction à M. Bruno MERENDET, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

- La gestion de l'ensemble des travaux engagés par la commune et le suivi de chantier.
- La gestion de la voirie publique et des réseaux (réseaux secs et humides, y compris réseau d'irrigation).
- Le suivi et la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène dans le cadre de la politique de prévention des risques professionnels.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260421-2026-004-014-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Considérant que, les indemnités de fonction sont, en principe, destinées à couvrir les frais que les Elus.es exposent dans l'exercice de leur mandat,

Considérant que les indemnités votées par le conseil municipal pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et des conseillers délégués sont déterminées par décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Il est proposé au conseil municipal :

- De fixer les indemnités de fonction du conseiller délégué comme suit :

Conseiller délégué	Taux	Montant annuel
Bruno MERENDET	19.50%	9 618,62 €

Monsieur Bruno MERENDET, le conseiller délégué, ne prend pas part au vote

Apprès en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De fixer les indemnités de fonction du conseiller délégué comme suit :

Conseiller délégué	Taux	Montant annuel
Bruno MERENDET	19.50%	9 618,62 €

Monsieur le Maire et le Comptable public sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Adoption à l'unanimité.

Monsieur le Maire et le Comptable public sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 21 avril 2026

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (SAVOIE)

Le secrétaire de séance,
Jean-Marie JACQUEMIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délais de deux mois maximums à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260421-2026-004-014-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026